

Fonds d'obligations durables Beutel Goodman, CATÉGORIE F

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'obligations durables Beutel Goodman que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Beutel, Goodman & Compagnie Ltée au 1 855 247-9954, ou à l'adresse mutualfunds@beutelgoodman.com, ou visitez le www.beutelgoodman.com. **Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

BREF APERÇU :

Code du Fonds :	BTG129	Gestionnaire du Fonds :	Beutel, Goodman & Compagnie Ltée
Date de création de la catégorie :	le 29 mai 2026	Gestionnaire de portefeuille :	Beutel, Goodman & Compagnie Ltée
Valeur totale du Fonds au 31 mars 2026 :	1 417 420 \$	Distributions :	Dernier jour ouvrable des mois de mars, de juin et de septembre, et en décembre.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Ce renseignement n'est pas encore disponible puisqu'il s'agit d'une nouvelle catégorie de parts.	Placement minimal :	5 000 \$ (initial), 100 \$ (additionnel)

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds vise à maximiser le rendement du portefeuille en investissant, au moyen d'une approche de placement responsable, dans un portefeuille diversifié, qui regroupe surtout des instruments libellés en dollars canadiens.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 mars 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 31 mars 2026)	% de la valeur du Fonds
1 Autorité financière des Premières Nations, obligations durables, 4,100, 1 ^{er} juin 34	5,0
2 Gouvernement du Canada, obligations vertes, 3,50, 1 ^{er} mars 34	4,2
3 Gouvernement du Canada, 3,25, 1 ^{er} déc. 35	3,8
4 Farm Credit Corp., billets de trésorerie (\$ US), 4 mai 26	3,4
5 Province de l'Ontario, 3,50, 2 juin 43	3,2
6 Province de Québec, obligations vertes, 3,90, 22 nov. 32	2,9
7 Province de Québec, 4,00, 1 ^{er} sept. 35	2,7
8 Stonlasec8 Indigenous Holdings, 4,517, 11 juill. 55	2,3
9 Brookfield Renewable Partners, obligations vertes, 5,292, 28 oct. 33	2,2
10 TransLink, obligations vertes, 2,65, 29 oct. 50	2,1
Pourcentage total des dix principaux placements :	31,8

Nombre total de placements : 113

Répartition de l'actif (au 31 mars 2026)	Pondération (%)
Titres à revenu fixe	96,81
Obligations du gouvernement du Canada	20,04
Obligations de sociétés	47,33
Obligations provinciales	24,19
Obligations municipales	5,25
Contrats de change à terme	-0,14
Trésorerie et autres	3,33
Total	100,00

Répartition de la qualité des obligations (au 31 mars 2026)	Pondération (%)
Titres à revenu fixe	96,81
AAA	14,73
AA	38,18
A	14,59
BBB	24,95
BB	4,36
Sans notation	-
Contrats de change à terme	-0,14
Trésorerie et autres	3,33
Total	100,00

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Beutel, Goodman & Compagnie Ltée estime que la volatilité de ce Fonds est **faible à modérée**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

FAIBLE	FAIBLE À MODÉRÉ	MODÉRÉ	MODÉRÉ À ÉLEVÉ	ÉLEVÉ
--------	------------------------	--------	----------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique Risques dans le prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de catégorie F du Fonds au cours des 10 dernières années. Ces renseignements ne sont toutefois pas encore disponibles puisqu'il s'agit d'une nouvelle catégorie de parts.

RENDEMENTS ANNUELS

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie F du Fonds de chacune des 10 dernières années. Ces renseignements ne sont toutefois pas encore disponibles puisqu'il s'agit d'une nouvelle catégorie de parts.

Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR TROIS MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie F sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces renseignements ne sont toutefois pas encore disponibles puisqu'il s'agit d'une nouvelle catégorie de parts.

RENDEMENT MOYEN

Cette section indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de catégorie F du Fonds. Ces renseignements ne sont toutefois pas encore disponibles puisqu'il s'agit d'une nouvelle catégorie de parts.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- visent un horizon de placement de moyen à long terme
- souhaitent investir dans un fonds qui a recours à une approche de placement responsable
- recherchent une source de revenu régulier

! N'investissez pas dans ce Fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie F du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

La catégorie F est une option ne comportant aucuns frais. Les frais d'acquisition ne s'appliquent pas.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Les frais du Fonds regroupent les frais de gestion, les frais d'administration, les frais de transactions et d'autres frais d'exploitation. Pour cette catégorie, les frais de gestion annuels et les frais d'administration représentent respectivement 0,42 % et jusqu'à 0,10 % de la valeur de celle-ci. Les frais d'exploitation et les frais de transactions ne sont pas encore disponibles puisqu'il s'agit d'une nouvelle catégorie de parts.

3. Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Beutel, Goodman & Compagnie Ltée ne verse aucune commission de suivi pour cette catégorie.

4. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'échange	Votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez contre des parts d'une autre catégorie du Fonds.
Frais de négociation à court terme	Le Fonds peut demander jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez si la durée de votre placement est inférieure à 30 jours.
Frais périodiques établis en fonction de l'actif	Vous devez détenir vos parts dans le cadre d'un compte à base d'honoraires en vertu duquel vous versez généralement à votre représentant des frais périodiques établis en fonction de l'actif, lesquels sont calculés en pourcentage de la valeur de vos parts. Vous devez négocier ce pourcentage avec votre représentant.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS : Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Beutel, Goodman & Compagnie Ltée ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Beutel, Goodman & Compagnie Ltée

20, avenue Eglinton Ouest, bureau 2000, C.P. 2005, Toronto (Ontario) M4R 1K8

Téléphone : 416 932-6403 • Sans frais : 1 855 247-9954 • Courriel : mutualfunds@beutelgoodman.com
www.beutelgoodman.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée Comprendre les organismes de placement collectif, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.